

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 505 199**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 09041**

(54) Chariot de jeu.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 H 3/52.

(22) Date de dépôt..... 6 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 45 du 12-11-1982.

(71) Déposant : MATHOU Marcel, résidant en France.

(72) Invention de : Marcel Mathou.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Novapat - Cabinet Chereau,  
107, bd Pereire, 75017 Paris.

## 1.

La présente invention concerne des structures de mobilier à but ludique, et plus particulièrement, un chariot de jeu pour jeunes enfants.

La sécurité est le paramètre primordial à prendre en compte lorsqu'il s'agit de matériels utilitaires ou ludiques destinés à être utilisés par des jeunes enfants. En corollaire à la sécurité, la tenue mécanique dans le temps de ces matériels doit être particulièrement recherchée pour limiter au maximum les risques de danger pour les enfants, nonobstant le caractère parfois quelque peu destructeur de ces derniers. Ces considérations valent tout particulièrement pour les structures de jeu intensément exploitées par les enfants, et de façon encore plus accrue pour les jeux non statiques.

La présente invention a précisément pour objet de proposer un chariot de jeu pour jeunes enfants, présentant des caractéristiques de grande souplesse et de résistance, limitant grandement les risques de détérioration, et susceptible d'encaisser tous chocs divers, non seulement pour ce qui est de la structure même du chariot, mais également pour l'enfant occupant ce chariot, notamment en cas de heurts contre des obstacles fixes ou mobiles.

Pour ce faire, selon une caractéristique de la

## 2.

présente invention, le chariot de jeu comprend une caisse montée sur roues et comportant un cadre périphérique constitué de longerons s'étendant entre des montants de coins, chaque extrémité de longeron étant reliée à un montant par un organ-

5 ne de liaison souple.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le cadre est constitué, pour chaque face de la caisse, d'une paire de longerons parallèles, chaque longeron étant constitué d'une âme rigide gainée par un tube en matière plastique dont

10 les prolongements, au-delà des extrémités de l'âme, constituent les organes de liaison du longeron aux montants qu'il sous-tend.

Grâce à cet agencement, on obtient une structure de caisse à rigidité de forme mais offrant néanmoins une certaine souplesse en déformation, conférant un rôle d'amortissement propre à absorber les vibrations ou les chocs, que ceux-ci proviennent de l'extérieur du chariot ou de l'intérieur, notamment du fait d'un enfant occupant ce chariot.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la caisse du chariot est triangulaire, les roues étant montées au niveau des montants de coins du triangle.

Cet agencement confère au chariot des caractéristiques de déformabilité ainsi que de stabilité considérablement accrues, le rendant en particulier très difficilement

25 renversable.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante d'un mode de réalisation, donné à titre illustratif mais nullement limitatif, faite en relation avec les dessins annexés, sur

30 lesquels :

La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un chariot de jeu selon l'invention; et

La figure 2 représente, en vue en plan, une liaison souple entre les longerons et un montant de caisse.

Le chariot de jeu selon l'invention représenté sur

35 la figure 1 se compose d'un cadre périphérique constitué, pour chaque face, d'une paire d'un longeron supérieur 1 et d'un longeron inférieur 2, parallèles entre eux reliés par

## 3.

des barreaux 3 suivant la structure générale d'une échelle. Les longerons 1 et 2 sont solidarisés à leurs extrémités opposées à des montants verticaux 4, définissant les coins du polygone de la caisse, avantagereusement un triangle. La caisse est complétée par un plancher 5 au niveau du plan des longerons 5 inférieurs 2.

Comme on le voit mieux sur la figure 2, conformément à l'invention, chaque longeron 1,2 est constitué d'une âme 6, avantagereusement en bois, de forme préférentielle cylindrique. Cette âme 6 est gainée par un tube 7 en matière plastique, de diamètre interne légèrement supérieur au diamètre externe des âmes 6.

La longueur hors tout de chaque âme 6 est légèrement inférieure à la distance entre les deux montants 4 que le longeron correspondant sous-tend, le longeron étant fixé au montant 4 par les prolongements 8 du tube de gainage 7, s'étendant au-delà des extrémités de l'âme 6, ces prolongements 8 étant forcés aplatis contre la périphérie extérieure du montant 4 et solidarisés à ce dernier par un assemblage à vis et rondelle 9 d'axe sensiblement confondu avec la bissectrice entre deux longerons adjacents. Dans un mode de réalisation préférentiel représenté sur la figure 1, 20 les longerons successifs supérieurs 1 et inférieurs 2 sont constitués de trois âmes en bois, d'un diamètre d'environ 30 mm, gainés par un tube unique en matériau plastique souple mais présentant une certaine rigidité, par exemple en polyvinyle d'une épaisseur d'environ 4 mm, les extrémités opposées de ce tube étant 25 aboutées autour d'une bague entretoise ou emmanchées l'une sur l'autre, comme représenté en 10, pour réaliser un gainage complet de tout le cadre constitué par les longerons, l'ensemble étant réalisé et mis en forme en chauffant légèrement le tube de gainage. Comme on le voit bien sur la figure 2, on comprendra que 30 les zones de tube entre deux âmes successives 6 constituent les parties de connexion 8 des longerons au montant 4, assurant la liaison souple entre ces derniers et le montant suivant un agencement particulièrement simple et efficace, le tube de gainage 7 concourant par ailleurs à réaliser un effet 35 d'amortissement sur toute la longueur des longerons 1 ou 2, les montants 4 sont eux-mêmes constitués d'une âme cylindrique métallique ou en bois 16 revêtue d'un gai-

## 4.

nage plastique 17, de même que les barreaux 3.

Le chariot est monté sur des roulettes orientables 11, rapportées sur les extrémités inférieures des montants 4, pour assurer ainsi un polygone de sustentation de dimensions optimales. Le chariot de jeu étant destiné à être amené à buter fréquemment contre divers objets, selon un aspect de l'invention chaque montant comprend une paire d'éléments amortisseurs haut et bas 12 et 13, respectivement, de forme cylindrique aplatie faisant saillie tant vers l'extérieur 10 que vers l'intérieur par rapport à l'angle correspondant de la caisse, et réalisés avantageusement en matière plastique souple ou semi-rigide. Les éléments amortisseurs supérieurs 12 sont fixés sur les extrémités supérieures des montants 4 par d'autres éléments cylindriques amortisseurs de plus petit 15 diamètre 14.

Conformément à un autre aspect de l'invention, pour améliorer encore la souplesse et les qualités d'amortissement du chariot, le plancher 5 est constitué d'un voile pourvu, sur sa face inférieure, le long de ses côtés, de lat- 20 tes de raidissement et de support portant simplement sur les parties en saillie intérieures des éléments amortisseurs 13, le plancher 5 étant ainsi monté flottant sur la caisse. Nonobstant une certaine souplesse en cas de choc, la structure de caisse du chariot selon l'invention présente une rigi- 25 dité de forme quasiment indéformable, même après un long temps d'utilisation dans des conditions sévères d'exploitation.

Quoique la présente invention ait été décrite en relation avec un mode de réalisation particulier, elle ne 30 s'en trouve pas limitée mais est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier en place et lieu des prolongements des tubes de gainage, les liaisons souples entre les longe- rons et les montants peuvent être assurées par tout autre 35 moyen équivalent.

REVENDICATIONS

- 1 - Chariot de jeu, comprenant une caisse montée sur roues et comportant un cadre périphérique constitué de longerons s'étendant entre des montants de coins, caractérisé en ce que chaque extrémité de longeron (1; 2) est reliée à un montant (4) par un organe de liaison souple (8).
- 5 2 - Chariot selon la revendication 1, caractérisé en ce que les extrémités adjacentes de deux longerons successifs (1; 2) sont reliées à un même montant (4) par un même organe de liaison (8) dont une zone intermédiaire est fixée au montant.
- 10 3 - Chariot selon la revendication 2, caractérisé en ce que le cadre est constitué, pour chaque face, d'une paire de longerons parallèles (1; 2) reliés par des barreaux 15 intermédiaires (3).
- 4 - Chariot selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque longeron (1; 2) est constitué d'une âme (6) gainée par un tube en matière plastique (7) se prolongeant au-delà des extrémités de l'âme et constituant l'organe de liaison (8) aux montants (4).
- 20 5 - Chariot selon la revendication 4, caractérisé en ce que les longerons successifs (1; 2) sont gainés d'un même tube en polyvinyle (7), la longueur de chaque longeron (6) étant inférieure à la distance entre les deux montants (4) qu'il sous-tend.
- 25 6 - Chariot selon la revendication 5, caractérisé en ce que le tube de gainage (7) a une épaisseur d'environ 4 mm.
- 7 - Chariot selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la caisse est triangulaire, les roues (11) étant montées au droit des montants de coins (4).
- 30 8 - Chariot selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque montant de coin (4) comprend au moins un élément amortisseur (12; 13) faisant saillie à l'extérieur par rapport à l'angle correspondant de la caisse.
- 35 9 - Chariot selon la revendication 8, caractérisé

6.

en ce que les montants (4) comprennent chacun une paire d'éléments amortisseurs cylindriques haut (12) et bas (13), la caisse comprenant un plancher (5) monté flottant en appui sur les éléments amortisseurs bas (13).

5           10 - Chariot selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les constituants du cadre sont en bois.

PL. UNIQUE

2505199

